Image not found or type unknown

# demisssion pacs refus rupture

Par **lulu et charlie**, le **05/05/2012** à **20:48**

Bonjour,
Je vous resume ma situation.je travaille depuis presque 5 ans dans la meme entreprise a nancy car a l epoque j'habitais la bas.il y a un peu plus de 2 ans j ai rencontré mon compagnon dans ma ville natal, nous sommes pacsé 1 ans après. Depuis donc 2 ans je fais 4 heure de train et 40 min de bus par jour en plus de mes 7h de travail.j ai malheureusement fait 2 fausses couches a cause de se rythme de vie infernale ayant fait des examens de santé pour confirmer que sa venaient pas de nous. Bref je souhaite quitter mon travail,il refuse la rupture de travail me disant que je suis un bon élément et que ce n'est pas dans leur interet que je parte.( surtout pour ne pas payer les indemnités que la rupture engendre) quelle sont mes possibilités?

Merci pour vos reponses

Par **janus2fr**, le **06/05/2012** à **08:39**

Bonjour,
Puisque l'employeur refuse la rupture conventionnelle, ce qui est parfaitement son droit, la seule possibilité qu'il vous reste pour rompre unilatéralement le contrat de travail est la démission.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés